

Objet : Qualité de l'eau potable de notre commune et protection des captages

Madame la Maire / Monsieur le Maire,

La qualité de l'eau potable est un sujet essentiel pour la santé publique, le pouvoir d'achat et la préservation de notre environnement.

Les pollutions diffuses, notamment liées aux pesticides, peuvent affecter durablement les ressources en eau. Elles génèrent des coûts de traitement élevés, supportés par les collectivités et les usagers.

Ces traitements coûteux ne garantissent pas une conformité absolue : en 2024, selon le ministère de la Santé, plus de 19 millions de personnes ont été alimentées au moins une fois par une eau non conforme aux normes relatives aux pesticides.

Pourtant, il est largement établi que prévenir les pollutions à la source est plus efficace et toujours moins coûteux que dépolluer ensuite (Cour des comptes, 2010).

Les communes et intercommunalités disposent de leviers concrets pour agir autour des captages d'eau potable :

- Vous pouvez solliciter auprès du préfet de département les informations relatives aux mesures de protection applicables à notre captage. S'il est particulièrement exposé, des programmes d'actions spécifiques peuvent être engagés. Même lorsqu'un captage n'est pas classé prioritaire, il peut subir des pollutions justifiant des mesures réglementaires
- Des actions concrètes peuvent être menées par la commune, l'intercommunalité ou le syndicat des eaux. Dispositifs fonciers, accompagnement technique et financier, soutien aux filières agricoles favorables à la ressource : vous disposez de plusieurs leviers pour impulser la préservation de la qualité de l'eau : <https://fne.asso.fr/publications/proteger-les-captages-d-alimentation-en-eau-potable-de-ma-commune>

Je souhaite connaître les informations suivantes et vous invite à les communiquer à l'ensemble des habitants de la collectivité :

- Les analyses détaillées concernant le captage alimentant la commune, et particulièrement la qualité de l'eau brute avant traitement
- Les mesures de protection existantes ou mobilisables par le préfet
- Les actions déjà engagées localement pour assurer la qualité de notre eau et protéger nos captages

La protection de l'eau potable est un enjeu concret et fédérateur. Votre mobilisation sur ce sujet sera particulièrement précieuse pour les habitants de la commune.

France Nature Environnement, aux côtés de ses associations locales, œuvre à diffuser la connaissance sur l'état des eaux et les outils de protection des captages. Vous pouvez consulter

les ressources présentes sur leur site (fne.asso.fr), ou vous rapprocher de votre association locale de protection de l'environnement et de la santé.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette demande et vous prie d'agréer, Madame la Maire / Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.